

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CIGOGNE UCITS - M&A Arbitrage, classe C1 (LU0893376664)

un compartiment de CIGOGNE UCITS

Société de gestion : Cigogne Management S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

L'objectif du compartiment est de générer des rendements réguliers non corrélés aux principales tendances des marchés, dans un contexte de contrôle du risque. La performance du compartiment est ainsi évaluée en termes absolus et non au regard d'un indice de référence. La performance pourrait cependant être comparée avec le taux Eonia (Euro Overnight Index Average) capitalisé sur la période d'investissement, ce taux étant représentatif d'un taux monétaire journalier sans risque de la zone euro.

Politique d'investissement

Les arbitrages de fusions et/ou acquisitions mis en place consistent à tirer parti des différences de prix pouvant apparaître au moment de l'offre de rachat ou d'échange.

La stratégie d'investissement consiste ainsi à négocier un spread en achetant (vendant) des titres de la cible d'une fusion ou d'une acquisition et en vendant (achetant) les titres de l'initiateur de la transaction (acquéreur). En ce qui concerne les offres de rachat au comptant, la stratégie d'investissement vise à sécuriser le spread en achetant des titres de la société faisant l'objet d'une offre cash et le porter jusqu'au paiement de l'offre. Dans le cadre d'une offre mixte, le spread est sécurisé en achetant les titres de la cible et en vendant les titres de l'acquéreur selon le ratio officiel de l'offre.

La stratégie d'investissement se limite essentiellement aux opérations de fusions et/ou d'acquisitions déclarées et repose sur une analyse solide et détaillée des contextes économique, juridique et concurrentiel. Le compartiment peut également mettre en œuvre des stratégies axées sur l'arbitrage d'opérations sur titres, tel que l'arbitrage entre droits de souscription préférentiels et actions sous-jacentes, l'arbitrage entre actions nouvelles et actions anciennes et l'arbitrage de catégorie d'actions.

Devise

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

Instruments financiers utilisés

- Actions de sociétés basées principalement en Europe et en Amérique du Nord
- Instruments dérivés financiers, comme par exemple, mais sans limitation, les contrats à terme, options, swaps d'actions, contrats de différence et dérivés sur devises
- Obligations convertibles concernées par des fusions/acquisitions
- Organismes de placement collectif dans la limite de 10% de la Valeur nette d'inventaire
- Dépôts en espèces, titres à court terme, instruments du marché monétaire, obligations, titres de créance issus de nouvelles émissions, ETF (exchange traded funds) investis en obligations et en devises.

Rachat

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu chaque vendredi ou, si celui-ci est un jour férié bancaire à Luxembourg, le jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédent. Les souscriptions et les rachats sont centralisés jusqu'à 19 heures à J-2 (jours ouvrables bancaires complets à Luxembourg) pour exécution sur les cours de clôture de J (le « Jour de Valorisation »). Le règlement est effectué à J+2 (jours ouvrables bancaires complets à Luxembourg) pour les souscriptions et à J+5 (jours ouvrables bancaires complets à Luxembourg) pour les remboursements.

Affectation des revenus

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 3 années.

Profil de risque et de rendement



Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe C1 sont classées dans la catégorie 3, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.

- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- Impact des techniques employées, tel que les dérivés ou l'effet de levier.
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de dérivés de gré à gré.
- Risque de crédit lié à l'investissement sur des marchés monétaires ou du crédit.
- Il peut exister d'autres facteurs de risque devant être pris en compte par les investisseurs en fonction de leur situation personnelle et de circonstances particulières dans le présent et à l'avenir.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.cigogne-management.com.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,87%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la hausse de la Valeur nette d'inventaire par action en circulation de la catégorie considérée au titre de chaque période de performance, mais uniquement dans la mesure où ladite hausse excède le high water mark

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans

certain cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2015. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

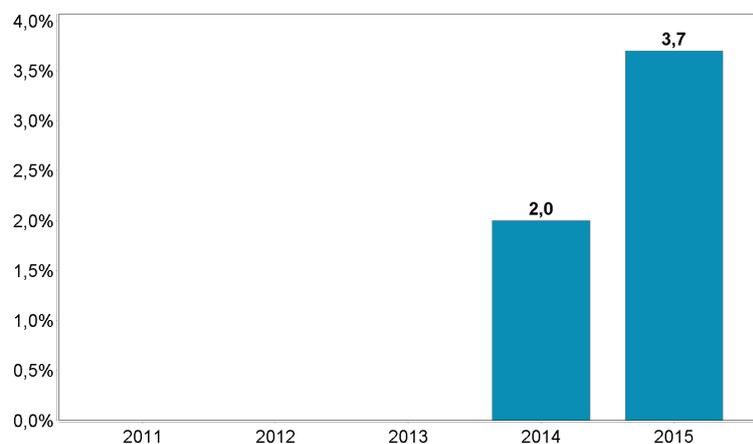
- la commission de performance
- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

La commission de performance facturée à la classe d'actions s'est élevée à 0,89% au cours de l'exercice passé.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Frais à charge du compartiment" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur www.cigogne-management.com.

Des informations supplémentaires concernant la commission de performance sont également disponibles dans le prospectus.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2013.

La classe d'actions a été lancée en 2013.

Informations pratiques

Dépositaire

Banque de Luxembourg

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de CIGOGNE UCITS peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur www.cigogne-management.com.

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel du fonds sont disponibles en anglais. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.cigogne-management.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de CIGOGNE UCITS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Informations spécifiques

Le compartiment CIGOGNE UCITS - M&A Arbitrage peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de CIGOGNE UCITS qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.